



3 École primaire / Collège

Au Japon l'éducation obligatoire est constituée de 6 ans d'études à l'école primaire et de 3 ans d'études au collège. Dans la vie scolaire il existe, des coutumes et des cérémonies annuelles et des règlements dont les caractères sont tout à fait japonais. Les efforts de bien les comprendre sont souhaités, pour que les enfants puissent passer une joyeuse vie scolaire en toute sécurité.

3-1 Âges de scolarisation

L'âge de scolarisation, c'est l'âge approprié pour entrer dans une école. Il s'agit donc d'enfants de 6 ans révolus pour entrer à l'école primaire et de 12 ans révolus pour entrer au collège.

Dans les écoles au Japon, l'année scolaire se décide selon l'âge de l'enfant. Les enfants étrangers aussi, en principe, sont accueillis dans une classe de l'année scolaire correspondante à leurs âges.

3-2 Frais

Cas Ecole nationale ou publique	Dans l'école primaire et le collège, c'est gratuit; les frais d'entrée, les frais de cours et les frais de textes, cependant les frais de matériel pédagogique excepté le texte, les fournitures scolaires, les frais de cantine, les frais d'excursion, les frais d'uniforme etc. sont à la charge de l'élève concerné.
Cas dans le privé	Les frais d'entrée, les frais de cours etc. sont à la charge de l'élève concerné.